Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charcutier, veuillez visiter :
bpcharcutier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP CHARCUTIER • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Expression française et Ouverture sur le monde

Session 2005 • Code sujet : **03-1667** • Durée : **3 h 00** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Situation des prisons et des prisonniers en France** (3 questions) — **Page 3**
2. **Évolution de la population carcérale et de la durée moyenne de détention** (2 questions) — **Page 4**
3. **Profil de la population carcérale** (1 question) — **Page 6**
4. **Réclusion criminelle à perpétuité et libérations conditionnelles** (3 questions) — **Page 7**
5. **La perception de la prison et le savoir médiatique** (2 questions) — **Page 9**
6. **Le bracelet électronique comme alternative à l'incarcération** (2 questions) — **Page 10**
7. **L'expérience de l'enfermement dans L'Étranger** (3 questions) — **Page 11**
8. **Donner son avis sur la situation des prisons en France** (1 question) — **Page 13**
9. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharcutier.fr/assets/annales/bp-charcutier/U50 - Expression française et ouverture sur le monde/2005/BP Charcutier - U50 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2005 - 1-Sujet.pdf

1. Situation des prisons et des prisonniers en France

Un article de Cécile Prieur décrit les conditions de détention, la surpopulation et les difficultés propres aux maisons d'arrêt. Il évoque aussi les carences de surveillance et de soins, ainsi que leurs conséquences humaines.

Question 1. D'après ce document, caractérisez la situation des prisons et des prisonniers en France.

La situation est préoccupante : les conditions de détention sont jugées indignes, alors que la France compte 90 détenus pour 100 000 habitants, soit un taux moyen à l'échelle européenne. La population carcérale est passée sous les 50 000 personnes, avec 48 835 détenus au 1er septembre 2000, mais la surpopulation demeure forte : 115 détenus pour 100 places. Les maisons d'arrêt sont les plus touchées, avec parfois trois ou quatre personnes dans 15 m².

✓ RÉPONSE À RETENIR

Des conditions de détention indignes et une forte surpopulation, surtout dans les maisons d'arrêt.

Question 2. Sans recopier le texte, expliquez les principaux reproches exprimés par l'auteur de l'article.

L'auteure met en cause plusieurs défaillances qui rendent la détention difficile :

- Les maisons d'arrêt, souvent anciennes, manquent de place et imposent une promiscuité extrême.
- Le sous-effectif des surveillants favorise l'arbitraire et la loi du plus fort.
- La surveillance est insuffisante, notamment dans les quartiers disciplinaires.
- La prise en charge est impersonnelle et les soins sanitaires sont parfois mauvais, voire absents.

Ces carences exposent les détenus à une grande souffrance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vétusté et surpopulation, manque de surveillance et de personnel, prise en charge et soins insuffisants.

Question 3. Quelle est la conséquence la plus grave de cette situation ?

La conséquence la plus grave est le suicide de détenus. L'article indique que leur nombre a plus que doublé en dix ans et que 600 personnes se sont donné la mort en prison depuis 1990. Il relie ces drames à la désespérance, à l'allongement des peines et à l'augmentation du nombre de détenus souffrant de troubles psychologiques.

✓ RÉPONSE À RETENIR

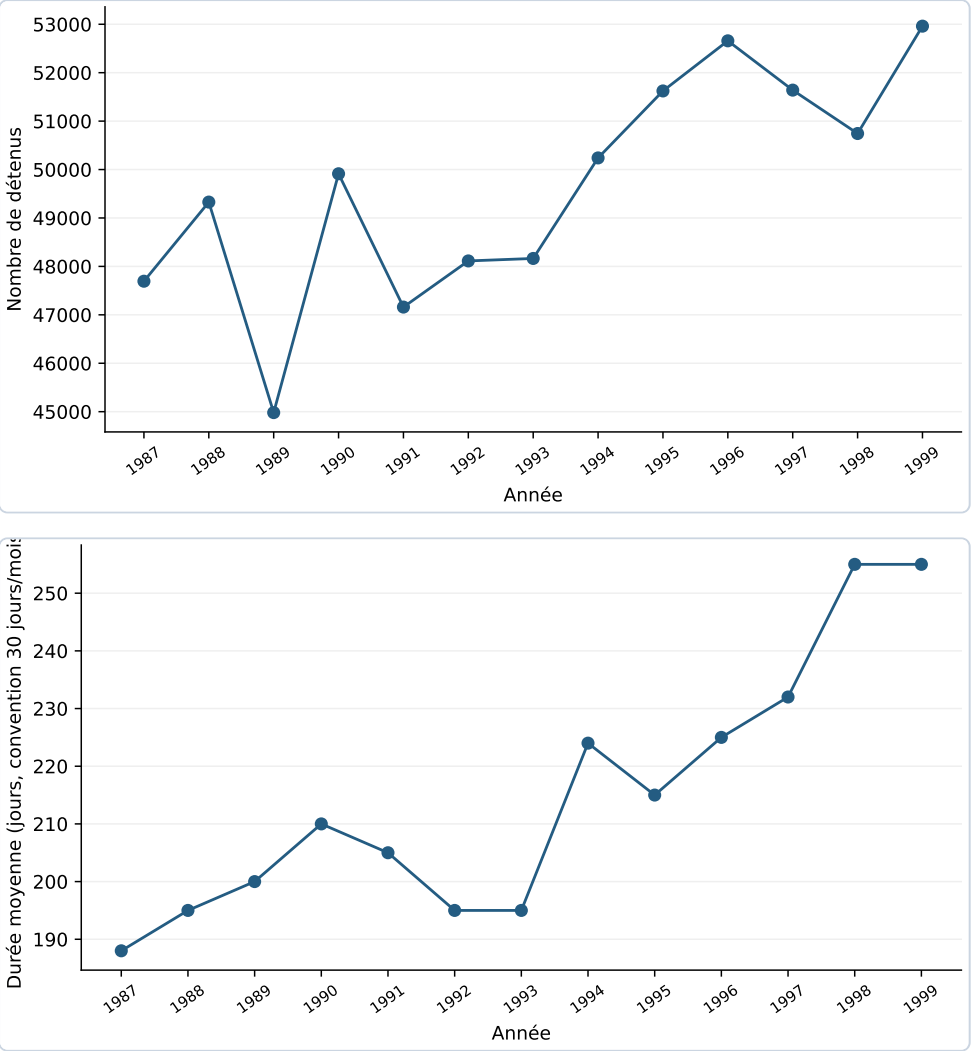
Les suicides en prison : 600 détenus se sont donné la mort depuis 1990, et leur nombre a plus que doublé en dix ans.

2. Évolution de la population carcérale et de la durée moyenne de détention

Un tableau du ministère de la Justice présente, de 1987 à 1999, le nombre de détenus et leur durée moyenne de détention. Il permet d'observer l'évolution de ces deux indicateurs au fil des années.

Question 4. Transformez les données du tableau en graphique et donnez un titre à celui-ci.

Le tableau présente deux indicateurs aux unités différentes. Pour les comparer clairement, tracez deux courbes avec les années en abscisse : l'une pour le nombre de détenus, l'autre pour la durée moyenne. Pour cette seconde courbe, la conversion en jours utilise la convention de 30 jours par mois. Indiquez le titre, les axes et leurs unités, puis placez les valeurs du tableau sans les arrondir.



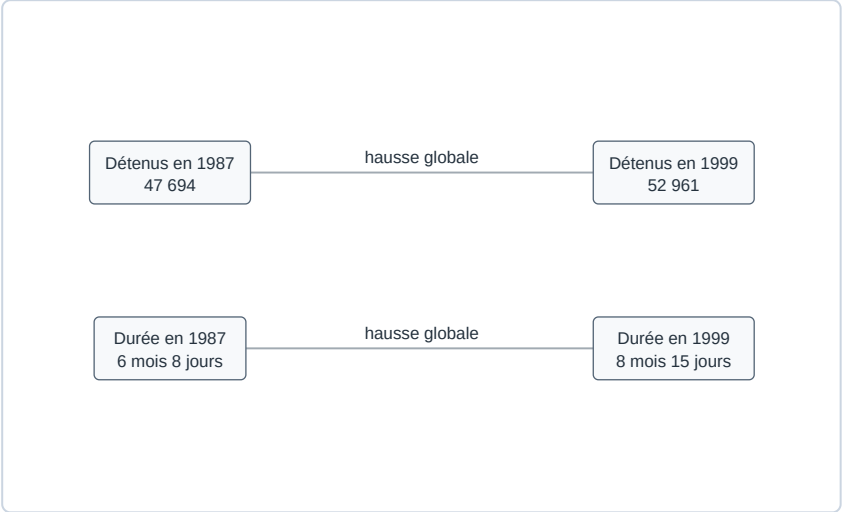
✓ RÉPONSE À RETENIR

Titres : « Évolution de la population carcérale, 1987-1999 » et « Évolution de la durée moyenne de détention, 1987-1999 ».

Question 5. Expliquez ce que vous observez sur le graphique réalisé.

La population carcérale fluctue : elle atteint son minimum en 1989, avec 44 981 détenus, puis son maximum en 1999, avec 52 961. Entre 1987 et 1999, elle augmente de 5 267 détenus. La durée moyenne de détention progresse globalement, de 6 mois et 8 jours à 8 mois et 15 jours, mais connaît des baisses ponctuelles et reste stable entre 1998 et 1999.

Évolution des deux indicateurs entre 1987 et 1999



Les valeurs indiquent les extrémités de la période ; les séries connaissent des variations intermédiaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

De 1987 à 1999, les deux indicateurs augmentent globalement, malgré des fluctuations et des reculs ponctuels.

3. Profil de la population carcérale

Le document rassemble des données sur les personnes incarcérées : effectif, sexe, âge, nationalité, principaux motifs et durée de détention. Ces statistiques du ministère de la Justice sont datées du 8 janvier 2000.

Question 6. À partir des données de ce document, dressez le portrait type d'une personne incarcérée dans une prison de France.

Caractéristique	Profil le plus représenté
Sexe	Homme : 96,2 %
Nationalité	Française : 77,5 %
Âge	30 à 40 ans : 28 %
Statut	Condamné : 33 328, contre 18 482 prévenus
Motif principal indiqué	Vols : 27,2 %
Durée moyenne de détention	8,5 mois
Durée de la peine	Moins de 5 ans : 58,5 %

Les catégories dominantes dessinent le profil statistique d'un homme français, âgé de 30 à 40 ans, condamné, le plus souvent pour vol, et dont la peine est inférieure à cinq ans. La détention dure en moyenne 8,5 mois. Ces chiffres décrivent séparément la population : ils ne prouvent pas que toutes ces caractéristiques se cumulent chez une même personne. À noter, les effectifs par statut totalisent 51 810, soit 90 de plus que l'effectif global annoncé.

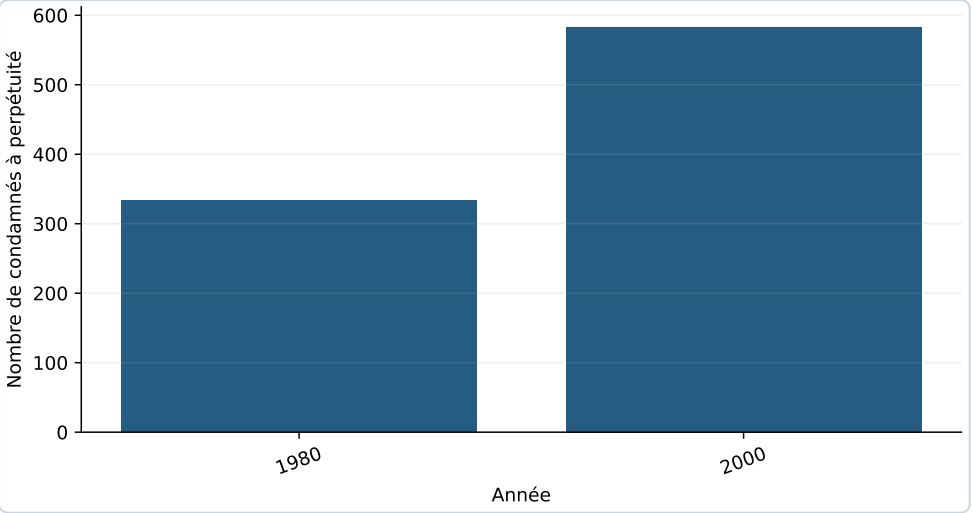
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Profil statistique dominant : homme français de 30 à 40 ans, condamné, généralement pour vol, à une peine de moins de cinq ans.

4. Réclusion criminelle à perpétuité et libérations conditionnelles

Le document 4 indique le nombre de condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité dans les prisons françaises à différentes dates. Le document 5 présente, de 1980 à 1999, les pourcentages de libérations conditionnelles acceptées par le garde des Sceaux.

Question 7. De combien a augmenté le nombre de condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité entre 1980 et 2000 ?

Le document 4 donne 333 condamnés en 1980 et 583 en 2000. Pour mesurer l'augmentation absolue, on soustrait l'effectif de départ à l'effectif final : 583 - 333 = 250. Il s'agit donc de 250 condamnés supplémentaires, et non d'un pourcentage d'augmentation. Le calcul compare bien les deux années demandées et porte sur le nombre de personnes condamnées à la réclusion criminelle à perpétuité.



✓ RÉPONSE À RETENIR

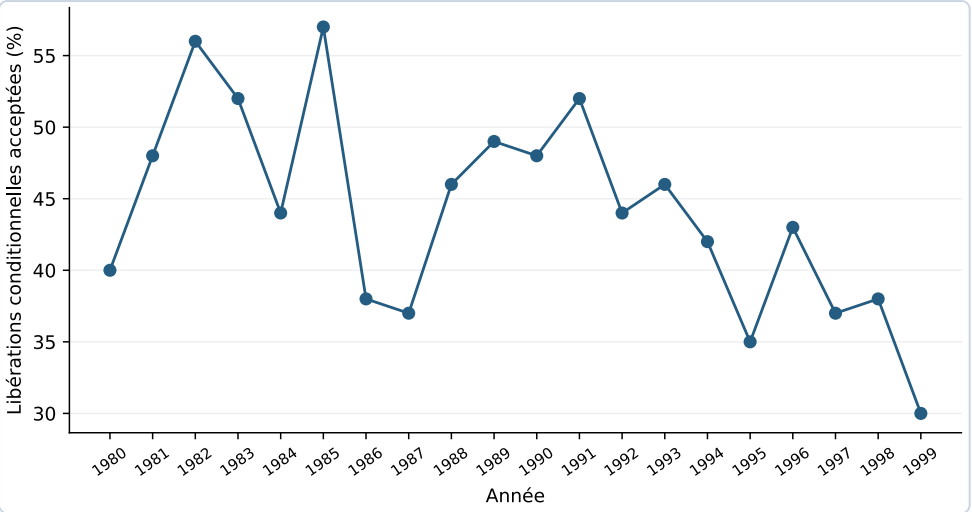
Le nombre de condamnés a augmenté de 250 entre 1980 et 2000, passant de 333 à 583.

Question 8. Repérez l'année où les libérations conditionnelles ont été les plus élevées et celle où elles ont été les moins élevées. Quel est l'écart, en points, entre les deux pourcentages ?

Les pourcentages annuels du document 5 permettent d'identifier les deux valeurs extrêmes :

Repère	Année	Pourcentage
Maximum	1985	57 %
Minimum	1999	30 %

La série varie d'une année à l'autre : le maximum ne correspond donc pas à une hausse continue. L'écart demandé est une différence en points entre les deux pourcentages, calculée ainsi : 57 - 30 = 27. Il faut distinguer cet écart de points d'une variation relative en pourcentage.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Maximum : 57 % en 1985. Minimum : 30 % en 1999. L'écart est de 27 points.

Question 9. Quel bilan faites-vous de l'analyse de ces deux tableaux ?

Les deux tableaux décrivent des évolutions différentes. Le document 4 montre une hausse du nombre de condamnés à perpétuité aux dates relevées, de 333 en 1980 à 583 en 2000, malgré une progression qui n'est pas détaillée pour chaque année. Le document 5 présente des pourcentages d'acceptation des libérations conditionnelles qui fluctuent fortement : ils vont de 30 % à 57 %. Ensemble, ces données ne démontrent pas de lien de cause à effet entre les deux évolutions.

Bilan comparé des documents 4 et 5

Document	Données relevées	Bilan
Document 4	333 en 1980 ; 390 en 1985 ; 410 en 1990 ; 460 en 1995 ; 583 en 2000	Hausse aux dates présentées
Document 5	40 % en 1980 ; maximum de 57 % en 1985 ; minimum de 30 % en 1999	Variations annuelles importantes

Les tableaux montrent deux évolutions distinctes, sans établir de lien de causalité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le nombre de condamnés à perpétuité augmente aux dates observées, tandis que le taux d'acceptation des libérations conditionnelles fluctue fortement.

5. La perception de la prison et le savoir médiatique

L'article examine comment les médias, la littérature et les idées préconçues façonnent les connaissances des Français sur la prison. Il rapporte aussi les résultats d'une enquête sur leurs connaissances et leurs opinions concernant les conditions de détention.

Question 10. D'après vous, que veut dire l'auteur lorsqu'il parle du « savoir médiatique » ?

Le « savoir médiatique » désigne ce que les Français apprennent sur la prison par les médias, la littérature et les films, ainsi que les idées préconçues qu'ils associent à cette institution. Comme la prison n'est pas enseignée à l'école, ces sources façonnent largement leur représentation. L'exemple des 88,5 % qui savent qu'on peut être incarcéré avant d'être jugé montre que les affaires médiatisées peuvent transmettre certaines informations, sans garantir une connaissance approfondie de la réalité carcérale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Une représentation de la prison construite surtout par les médias, la littérature, les films et les idées préconçues.

Question 11. Que révèlent les chiffres cités dans le second paragraphe du texte ?

Les chiffres révèlent des connaissances limitées sur les réalités carcérales : seuls 30,4 % savent que 40 % des détenus attendent leur jugement, 24 % connaissent le nom du garde des Sceaux et 20 % confondent les rôles des ministres de la Justice et de l'Intérieur. Pourtant, une majorité juge mauvaises les conditions de détention et insuffisant le respect des droits. Les opinions sur le régime pénitentiaire sont partagées : 38,8 % souhaitent l'assouplir, tandis que 36,3 % veulent le durcir.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les Français connaissent mal la réalité carcérale, mais la critiquent; leurs avis divergent sur un régime plus souple ou plus strict.

6. Le bracelet électronique comme alternative à l’incarcération

Le document présente le placement sous surveillance électronique comme une mesure pouvant éviter l’incarcération, proposée par un juge avec l’accord du condamné. Il précise les restrictions, les horaires aménageables et les conséquences du non-respect des conditions.

Question 12. En mettant ce texte en relation avec le document 1, dites quel est le but visé par le bracelet électronique.

Le document 1 dénonce la surpopulation, les conditions indignes et les insuffisances de surveillance et de soins dans certaines prisons. Le bracelet électronique a pour but d’éviter l’incarcération de certains condamnés, comme le précise le document 7. Proposé au cas par cas par le juge et soumis au consentement de la personne, il permet d’exécuter la peine sous surveillance sans séjourner en prison. Il constitue ainsi une alternative à l’incarcération, et non une peine autonome.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le bracelet électronique évite l’incarcération de certains condamnés et constitue une alternative à la prison surpeuplée.

Question 13. Quels avantages présente cette alternative à la prison ?

Le condamné reste dans son cadre de vie tout en étant soumis aux règles fixées par le juge. Les périodes d’absence autorisées sont adaptées à sa situation :

- Il peut poursuivre son activité professionnelle.
- Il conserve ses liens familiaux et peut se rendre à un traitement médical prévu.
- Les modalités peuvent être ajustées par le juge selon son comportement.

Cette mesure évite donc les contraintes et les conditions difficiles de la détention, tout en maintenant un contrôle judiciaire. Le non-respect des règles entraîne toutefois le retour en prison.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Elle permet de travailler, de préserver sa vie familiale et de suivre un traitement, sous contrôle judiciaire adapté.

7. L’expérience de l’enfermement dans L’Étranger

L’extrait de L’Étranger d’Albert Camus présente Meursault après cinq mois de prison. Le passage évoque la perte des repères temporels, la solitude et le regard que le personnage porte sur lui-même.

Question 14. Quel est le thème abordé dans cet extrait ? Relevez les termes qui permettent de justifier votre réponse.

L’extrait traite de l’expérience de l’enfermement et de ses effets sur Meursault : la perte des repères temporels, la solitude et la souffrance intérieure. Le récit à la première personne donne accès à son vécu.

- La prison : « en prison », « ma cellule », « les étages de la prison ».
- Le temps désorienté : « perdre la notion du temps », « les jours », « hier ou demain ».
- La solitude : « j’avais parlé seul », « personne ne peut imaginer ».

Ces expressions montrent que la détention agit sur son rapport au temps et à lui-même.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le thème est l’enfermement et ses effets sur Meursault : perte des repères temporels, solitude et souffrance intérieure.

Question 15. Comment comprenez-vous l’expression : « c’était sans cesse le même jour qui déferlait dans ma cellule » ?

Meursault ne distingue plus les journées : elles se ressemblent et s’enchaînent sans événement qui les différencie. Le verbe « déferlait » évoque une vague répétée, qui s’impose à lui et l’emporte. La cellule, les mêmes gestes et les mêmes occupations enferment son quotidien dans une routine.

Les jours lui paraissent ainsi à la fois longs à vivre et confondus les uns avec les autres. Cette phrase exprime la monotonie de la détention et la disparition des repères qui permettent normalement de mesurer le temps.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les journées identiques se succèdent dans une routine monotone, au point que Meursault ne parvient plus à les distinguer.

Question 16. Quelle interprétation faites-vous du passage où le prisonnier évoque son image ?

> « Mon image restait sérieuse alors même que j’essayais de lui sourire. »

Le reflet de Meursault ne change pas malgré son sourire : il lui renvoie une expression « sévère et triste ». Cette opposition révèle son abattement et l’écart entre son geste volontaire et son état intérieur. Le reflet souligne aussi son isolement. En entendant sa voix, il comprend qu’il a « parlé seul » pendant tout ce temps : la scène rend sensible la solitude profonde de la détention.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le reflet traduit l’abattement de Meursault et souligne son isolement ; il prend conscience qu’il a vécu et parlé seul.

8. Donner son avis sur la situation des prisons en France

Un hebdomadaire invite ses lecteurs à donner leur avis sur la situation des prisons en France. Le candidat doit écrire au journal une lettre d'environ trente lignes pour exprimer son point de vue, sans la signer afin de préserver l'anonymat de l'épreuve.

Question 17. Rédigez au journal une lettre d'environ trente lignes pour donner votre point de vue sur la situation des prisons en France. Ne signez pas cette lettre afin de préserver l'anonymat de l'épreuve.

Madame, Monsieur,

La prison sanctionne les infractions et protège la société, mais les documents révèlent des conditions souvent indignes. La surpopulation atteint 115 détenus pour 100 places ; dans certaines maisons d'arrêt, trois ou quatre personnes partagent 15 mètres carrés. Le manque de surveillants et de soins entraîne des souffrances graves, tandis que les suicides ont plus que doublé en dix ans.

La peine doit rester juste, mais ne peut supprimer les droits fondamentaux. Il faut améliorer l'hébergement, l'accès aux soins et la préparation à la sortie. Cela protège aussi la société en favorisant la réinsertion.

Le bracelet électronique peut éviter certaines incarcérations : sous contrôle judiciaire, le condamné peut travailler et conserver des liens familiaux. Cette mesure doit être réservée aux situations adaptées et accompagnée d'un suivi.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sanctionner et protéger la société, tout en garantissant la dignité des détenus, en améliorant les conditions de détention et en favorisant la réinsertion.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de BP « Expression française et Ouverture sur le monde », session 2005, code 03-1667, dure 3 h 00 et a un coefficient 3. Consacrée aux prisons et prisonniers de France, elle mobilise articles, statistiques et un extrait de L'Étranger. Elle évalue l'analyse documentaire, la lecture graphique, l'interprétation littéraire et la rédaction d'une lettre argumentée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour comparer deux valeurs, calculez leur différence ; pour des pourcentages, exprimez l'écart en points.
- Un graphique doit comporter un titre, des axes identifiés, des unités et une échelle adaptée aux données.
- Le bracelet électronique est une mesure de surveillance qui peut éviter l'incarcération, sous les conditions fixées par un juge.
- Dans un extrait littéraire, justifiez l'interprétation du thème et des images par des mots ou expressions du texte.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour le graphique, représentez les années et les valeurs sans confondre le nombre de détenus et la durée moyenne.
- Appuyez les portraits et les bilans sur plusieurs données pertinentes du document, sans ajouter d'informations extérieures.
- Pour comparer des pourcentages, repérez les valeurs extrêmes et donnez l'écart en points.
- Dans la lettre, prenez position, développez des arguments et respectez la longueur demandée ; ne la signez pas.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire le graphique demandé à partir du tableau ?

Choisissez des axes et une échelle adaptés, indiquez les années et les unités, puis représentez les séries de données de façon lisible. Ajoutez un titre précis et vérifiez que les valeurs correspondent au tableau.

Q : Comment calculer l'écart entre deux pourcentages de libérations conditionnelles ?

Repérez le pourcentage maximal et le pourcentage minimal dans le tableau, puis soustrayez le plus faible du plus élevé. Comme il s'agit de pourcentages, formulez le résultat en points de pourcentage.

Q : Comment organiser les trois heures de l'épreuve ?

Répartissez le temps entre les questions documentaires, l'étude de l'extrait littéraire et la lettre, qui vaut 20 points. Gardez une période finale pour vérifier les calculs, la lisibilité du graphique et la rédaction.

Q : Que faut-il soigner pour que les réponses soient bien évaluables ?

Répondez précisément à chaque consigne, utilisez les données ou les citations pertinentes et expliquez vos observations. Pour la lettre, respectez le genre demandé, la longueur approximative et la consigne de ne pas signer.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharcutier.fr/assets/annales/bp-charcutier/U50 - Expression française et ouverture sur le monde/2005/BP Charcutier - U50 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2005 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Charcutier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.